

Projet éolien des Renardières Sud

Communes d'Allibaudières et Champigny-sur-Aube

Compte rendu

Réunion de clôture de la consultation du public 29 juin 2026 – Champigny-sur-Aube

Personnes présentes =

- Delphine Croisey, maire de Champigny-sur-Aube
- Damien Foy, ancien maire de Champigny-sur-Aube
- Innergex : Laurine Silberman
- Commissaire enquêteur = Sabine Chartier

Présentation de la procédure et du projet

- Rappel de la procédure par le commissaire enquêteur
- Présentation du projet par le développeur

- Le projet se situe en extension d'un premier projet développé par Innergex
- Les éoliennes sont implantées à 1km de l'habitation la plus proche comme demandé par les communes
- Il est fort probable que ce soit le dernier projet implanté dans ce secteur, car il n'est pas prévu de s'approcher plus des communes d'Allibaudières et Champigny-sur-Aube
- Ce projet est en réflexion depuis 2020. La commission éolienne et le comité de projet récents ont bien permis à l'ensemble des communes situées dans un périmètre de 6 kms autour du projet d'y participer si elles le souhaitent
- Le projet s'articulait initialement autour de 6 éoliennes, puis celle prévues sur Viapres a été supprimée à la demande de la commune, donc le projet global concerne 5 éoliennes
- La puissance maximale sera de 4,5 à 5 mégawatts
- Une des éoliennes a une hauteur un peu supérieure aux autres
- Le repérage des espèces n'a pas montré une grande diversité
- Les études acoustiques ont été faites en appui de sondes posées dans les jardins
- En termes des mesures Eviter / Réduire / Compenser :
 - Un bridage a été mis en place sur les éoliennes pour préserver les chauves-souris
 - Une haie sera plantée en extension de celle déjà existante pour créer un habitat pour les chauves-souris
 - Un suivi de mortalité sera effectué par un écologue dont le rapport sera envoyé à la préfecture. De manière générale, la préfecture serait en mesure de décider, le cas échéant d'augmenter le bridage ou de mettre en place d'autres mesures voire de supprimer le parc.
- La MRAE a émis son le 16 janvier 2026. Celui-ci a été transmis le 10 mars 2026 à Innergex qui a formulé son mémoire en réponse le 11 mai 2026.
- En termes de participations / contributions du public, la synthèse fait état de :
 - 1 participant à la réunion d'ouverture
 - 0 participant aux permanences

- 15 contributions sur le registre dématérialisé

Questions / débats :

La maire de Champigny questionne sur les points suivants :

➤ Question : il y a eu un comptage récent des chauves-souris sur la commune, Innergex en aura-t-il connaissance ?

demande de précision sur le projet de manière globale

➤ Réponse : Innergex devrait avoir connaissance des résultats et précise que des comptages réguliers de la faune sera effectué l'année de la mise en service du parc.

➤ Question : pourquoi les prolongements des haies ne se poursuivent pas sur plus de haies existantes ?

➤ Réponse : la prolongation de la haie est envisagée à un endroit qui semble opportun et pertinent.

➤ Question : qu'en est-il du raccordement électrique ?

➤ Réponse : une demande de PRAC (PrÉRACcordement) chez Enedis va bientôt être demandée. Le S3RenR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des EnR) est encore en cours et à ce jour, le raccordement de Renardières Sud n'est pas encore certain. Des travaux vont avoir lieu sur certains postes sources autour du projet, augmentant leur capacité.

➤ Question : est-il possible d'obtenir un document officiel que les éoliennes ne provoquent pas d'impact négatif sur la santé pour répondre aux habitants qui viennent l'interpeler sur ce sujet ?

➤ Réponse : Innergex précise qu'il y a bien des preuves scientifiques et va les envoyer au maire.

L'ancien maire de Champigny questionne sur les points suivants :

➤ Remarque : la loi impose de respecter une distance de 500 mètres avec les habitations et il rappelle que certains projets se sont déjà implantés à 560 mètres. Le projet faisant l'objet de la consultation ne doit pas soulever de questionnement sur ce sujet.

➤ Question : qu'en est-il de la possibilité d'installer des dispositifs permettant de renvoyer les flashes lumineux vers le ciel afin d'éviter les nuisances visuelles nocturnes ?

➤ Réponse : l'armée ne l'autorisait pas à l'époque de la conception du projet mais depuis mai 2025, des accords ont été obtenus pour installer des balisages vers le haut sur les nouvelles éoliennes. Innergex s'engage à regarder s'il possible de modifier le projet actuel. Innergex se renseigne également sur la procédure éventuelle à mettre en place pour modifier le balisage sur les parcs existants.

➤ Question : pourquoi les postes de livraison ne sont pas installés sur des terrains communaux ?

➤ Réponse : des accords ont déjà été trouvés avec des agriculteurs pour l'installation des postes de livraison mais Innergex doit passer sur des chemins communaux pour les raccordements ce qui engendrera une indemnisation au profit de la commune.